



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
**NOUVELLE-
AQUITAINE**
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Association Régionale Fédérations de Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique
de Nouvelle-Aquitaine



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Procès-verbal
13 janvier 2023

Conseil d'administration

Périgueux



État des présences

Nom	Structure
Mathieu Labrousse	Président FD16
Yves Morinet	Trésorier FD16
Gilles Brichet	Président FD17
Patrick Chabrilanges	Président FD19
Michel Faure	Trésorier FD19
Christian Perrier	Président FD23
Roger Virlojeux	Vice-Président FD23
Alain Daly	Trésorier FD24
Daniel Bourdie	Président FD33
Dominique Duphil	Vice-Président FD33
Jean-Louis Molinié	Président FD47
Alain Lartigue	Vice-Président FD47
Francis Touron	Trésorier FD47
François Chenel	Président FD64
Alain Barrabes	Vice-Président FD64
Jean-Michel Grignon	Président FD79
Patrick Thébault	Vice-Président FD86
Christian Delavault	Secrétaire FD86
Julien Buisson	Vice-Président FD87

Excusés

André Lesage	Président FDAAPPMA40
Francis Bailly	Président FDAAPPPMA86
Christian Delavault	Vice-Président FDAAPPMA86

Invités

Francis Touron	Vérificateur aux comptes
Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional ARP-NA

Ouverture du conseil d'administration à 10H00

M. Jean-Louis Molinié procède à l'appel des fédérations. Seule la FDAAPPMA des Landes n'est pas représentée, le Président André Lesage ayant été retenu par ailleurs.

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration de leur participation et présente ses vœux pour l'année 2023.

M. Mathieu Labrousse annonce que la convention régionale pêche Nouvelle-Aquitaine sera signée « publiquement » par le Président Rousset le **vendredi 28 avril 2023**, en Creuse. Tous les membres du conseil d'administration sont conviés à ce moment solennel qui sera précédé d'une partie de pêche en 1^{ère} catégorie.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- 1 - Approbation du P.V. du CA du 14 octobre 2022
- 2 - Point FNPF : échanges d'informations, retours sur les JTN
- 3 - Point Région : demandes 2023
- 4 - Point financier : arrêt des comptes au 31 décembre 2022
- 5 - Point Milieu : santé environnementale - avancement WEBPDPG et déploiement Géoportail régional
- 6 - Point développement : JTR et prochaine rencontre inter- régionale Nouvelle-Aquitaine
- 7 - Point communication : formations communication et audit digital
- 8 - Divers
- 8 - Point communication
- 9 - Divers

1. Approbation du PV du 14 octobre 2022

Le Président Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal du conseil d'administration du 14 octobre 2022 à approbation. Celui-ci est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARP-NA, dans « l'espace statutaire ». Aucune remarque n'est formulée. Le mot de passe pour accéder à cet espace de téléchargement est à nouveau transmis aux administrateurs (arpna12AR).

Délibération :

Le procès-verbal du conseil d'administration 14 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Point FNPF

Retours du séminaire du 10 janvier 2023

Un point d'information est réalisé quant aux dernières actualités liées à la FNPF. Un séminaire s'est déroulé durant trois jours et des propositions concrètes ont été faites.

Il semblerait que la FNPF prenne conscience des doléances qui lui sont formulées depuis quelques années et certaines propositions ont été émises (améliorer le relationnel avec les FDAAPPMA, avec les AR et les UB etc.). Il conviendra de les valider lors du prochain conseil d'administration de la FNPF.

L'ARP-NA est reconnue au niveau national, grâce notamment à la cohésion qui y règne. Une reconnaissance des associations régionales en fédérations régionales est discutée et semble bien engagée.

Le besoin de circulation de l'information est prégnant et sera pris en compte par la FNPF dans les propositions qui seront faites.

Un groupe de travail AAPPMA va être mis en place au niveau national. Il conviendra de faire remonter toutes les idées aux représentants de la FNPF pour alimenter la réflexion.

Le kit emploi FDAAPPMA va être revalorisé en 2023 de 6%. Il sera désormais à 140 000 €.

L'aide sollicitée par les associations régionales et les unions de bassin a été réévaluée, potentiellement dès 2023, en fonction des ressources disponibles.

Les AR et les UB qui présentent une certaine uniformité géographique vont probablement être « fusionnées ».

M. Gilles Brichet annonce également que la FNPF souhaite renforcer ses équipes et prévoit environ cinq recrutements (un secrétaire pour le président national, un chargé de développement, un chargé de mission technique, un coordinateur AR-UB...).

Hamid Oumoussa ne gèrera plus à terme, de missions de management, missions qui seront dévolues à Isabelle Lebel. Hamid Oumoussa aura la charge des relations extérieures (ministère, parlementaires...).

Des efforts de communication vont être réalisés par la FNPF, en défendant des positions de manière plus marquée et en s'adressant parfois directement aux pêcheurs. M. Alain Lartigue explique qu'il était nécessaire pour la FNPF de se rendre compte des efforts à faire.

La FNPF prévoit d'augmenter la CPMA de 3 euros.

Une discussion est également engagée quant à la suppression de la RMA. M. Jean-Louis Molinié met en garde quant à cette éventualité, au regard notamment de la convention-cadre avec les Agences de l'Eau. Si une évolution doit intervenir, elle doit être introduite par l'État, par voie législative.

[Retours des JTN et préparation des assises du développement](#)

M. Mathieu Labrousse réalise un point quant aux Journées Techniques Nationales (JTN) qui se sont tenues début décembre 2022. Les interventions étaient de grandes qualité et il se félicite que la Nouvelle-Aquitaine ait été bien représentée avec les interventions des FDAAPPMA 17 et

33. Concernant les assises du développement qui se tiendront les 22 et 23 novembre 2023, il est important de proposer des sujets à la FNPF afin d'alimenter l'ordre du jour. La FNPF insiste sur le fait qu'il n'est pas envisageable de ne pas organiser ces assises qui ont été annulées à deux reprises. M. Mathieu Labrousse souligne que lors des dernières assises, l'ARP-NA était intervenue avec la direction du tourisme de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de présenter le partenariat.

3. Point Région

M. Mathieu Labrousse présente quelques dossiers d'actualité traités à la Région, notamment en ce qui concerne la gestion quantitative de l'eau.

Il rappelle également que les demandes de subventions doivent être déposées avant le 15 février 2023 pour les 3 axes.

Les feuilles de route, prévoyant les montants, doivent être présentées à l'ARP-NA pour le 15 janvier.

Il rappelle que pour l'Axe A (Biodiversité) un accompagnement de 37 000 € est prévu par FDAAPPMA, avec un taux d'intervention de 30%, en fonction de projets proposés. Pour l'Axe B (Tourisme), un taux d'intervention de 30% est également prévu par la convention régionale (par rapport aux 20% dont peuvent bénéficier les autres porteurs de projets). Une discussion est en cours actuellement avec le directeur de la direction du tourisme pour cerner les projets éligibles et ainsi éviter les situations que nous avons pu connaître en 2022.

Pour l'Axe C, 14 000 € de subvention par fédération peuvent être sollicités en fonction des projets avec un taux d'intervention de 40% maximal. Un nouveau règlement d'intervention sera voté dès 2023 pour l'éducation à l'environnement ; celui-ci nous a été présenté par Mme Claude Chabrol lors de la dernière JTR Animation / éducation à l'environnement. La cible prioritaire sera désormais « les décideurs d'aujourd'hui » et nos actions viseront à encourager le « passage à l'action » quant à la transition écologique.

Il est rappelé que les projets présentés doivent être en conformité avec l'esprit de la convention Pêche Nouvelle-Aquitaine 2022-2024 afin d'être éligibles.

M. Mathieu Labrousse souligne que le WEBPDPG est extrêmement bien perçu par les partenaires techniques et financiers. Une réelle attente existe, ce qui constitue une aubaine pour valoriser notre expertise.

4. Point financier

M. Alain Daly présente l'état des comptes, qu'il propose d'arrêter aux 31 décembre 2022. Les comptes sont positifs malgré un début d'année 2022 tendu en termes de trésorerie. Le commissaire aux comptes réalisera l'audit des comptes 2022 dès la première quinzaine du mois de février 2023. Il conviendra également de réunir les vérificateurs aux comptes dans les meilleurs délais.

Délibération :

Le conseil d'administration de l'ARP-NA arrête les comptes au 31 décembre 2022.

5. Point Milieu

Webpdp

M. Alix Gilles-Bon présente les avancées liées au déploiement des 12 WEBPDPG. Il apparaît que cet outil réponde réellement aux attentes des FDAAPPMA qui s'en sont emparées. Des FDAAPPMA ont particulièrement bien avancé sur le volet de la thermie (Lot-et-Garonne) ou de l'expertise (Landes). Certaines FDAAPPMA ont adopté le module de saisie des pêches qui semble constituer un véritable atout en termes de productivité (jusqu'à un mois de gain de temps).

7

Géoportail Pêche Nouvelle-Aquitaine

L'ouverture du Géoportail régional est également annoncée pour la fin du mois de février 2023 et une rapide présentation de cet outil est réalisée. Il s'agira de pouvoir proposer des indicateurs pertinents aux financeurs et partenaires, grâce à une collecte des données issues des 12 WEBPDPG. Son coût est d'environ 7 000 € par an et est subventionné à 30% par le Conseil régional.

Film de valorisation des missions techniques

L'ARP-NA participera à la réalisation du deuxième volet du film « valorisation des missions techniques » en partenariat avec l'UFBAG qui portera le projet. Un appel à candidatures sera transmis rapidement aux FDAAPPMA.

PRSE

Une attention particulière devra être portée aux questions de santé environnementale, en lien avec le déploiement du Plan Régional de Santé Environnementale 2023-2027 (PRSE) et la thématique One Health portée par la Région. L'UFBAG pilote un groupe de travail et l'objectif sera d'animer un réseau de sentinelles sur le terrain, en lien

M. Julien Buisson estime que cette thématique mériterait qu'un échelon supra-départemental se penche sur le développement d'une application pour permettre de signaler les constatations sur le terrain (pathologies, pollutions, etc.). L'ARP-NA devrait s'emparer de cette proposition pour porter une application novatrice, permettant de dégager des indicateurs pertinents. Il prend l'exemple des Pays-Bas qui proposent, dans certaines régions une application utilisée par la plupart des pêcheurs (réglementation, géolocalisation, carnet de captures, signalement des pollutions...).

6. Point développement : JTR et prochaines rencontres régionales Nouvelle-Aquitaine

Rencontres Régionales Pêche Nouvelle-Aquitaine

M. François Chenel propose que la prochaine rencontre inter-régionale pêche Nouvelle-Aquitaine se déroule le 23 juin 2023 dans les Pyrénées-Atlantiques. L'Hébergement sera réservé pour les participants à partir du 22 juin, jusqu'au samedi. La thématique sera la pêche de la truite au toc. Trois participants par FDAAPPMA seront attendus (élus et salariés) pour un moment de convivialité et d'échanges.

M. Jean-Michel Grignon propose d'organiser la rencontre inter-régionale suivante dans les Deux-Sèvres sur la thématique du Black-Bass, en septembre.

Délibération :

Le conseil d'administration de l'ARP-NA valide l'organisation de ces deux rencontres.

Journées Techniques Régionales

Un retour est réalisé sur les dernières journées techniques régionales (Directeurs, Garderie, ENEDS). Ces moments paraissent indispensables et constituent un véritable outil d'animation de notre réseau.

Délibération :

Le conseil d'administration de l'ARP-NA valide l'organisation de 3 JTR : Une « technique », une « administrative » et une pour les « directeurs ».

Films de promotion touristique pêche

À ce jour, nous avons réalisé les clips « Pêche Nouvelle-Aquitaine » pour les départements suivants : 16, 17, 19 (en partie), 24, 33, 40, 47, 64, 79 et 86. La FDAAPPMA 87 proposera un clip par ses propres moyens. L'ARP-NA réalisera en 2023 les clips pour avec les FDAAPPMA 19 et 23.

Foire de Bordeaux

Nous avons validé notre participation au Salon de l'Agriculture Nouvelle-Aquitaine 2023. Cette participation ne se fera pas en collaboration avec la fédération régionale des chasseurs qui ne participera pas cette année. Dans la mesure du possible, en raison de la mobilisation des salariés compliquée pendant l'Ascension, nous ne participerons que 4 jours sur les 9 prévus.

Labellisations

Le comité régional de labellisation se réunira le 20 février 2023 en Gironde et le 25 avril en Corrèze.

Organisation d'une compétition pêche Nouvelle-Aquitaine FFPS

Afin de valoriser la pêche en Nouvelle-Aquitaine, la FFPS nous propose d'organiser une compétition sportive annuelle et tournante dans chaque fédération. Cette compétition pourra accueillir sur le même lieu différentes pratiques (float-tube, bateau, kayak...) avec un classement réalisé par discipline. Cette proposition est débattue et plusieurs remarques sont formulées, dont le fait que cette initiative doit s'adresser aux jeunes, afin de leur permettre de s'initier à la pêche sportive.

Cette compétition pourra également ouvrir lieu à l'animation d'un concours en ligne avec un carnet de capture virtuel etc.

7. Point communication

Le Président Mathieu Labrousse rappelle qu'une session de formation à destination des élus se tiendra le 17 janvier à Bordeaux. Elle sera dispensée par la société Etesia et permettra de poser les bases de las communications sur les réseaux sociaux. Une deuxième session de formation pourra être organisée ultérieurement pour les élus ne pouvant pas se rendre à celle du 17 janvier.

Le cycle de formation des référents communication, avec la société BZIIIT, se déroulera à partir du 2 février et marquera le début d'un accompagnement personnalisé par FDAAPPMA, à la suite d'un audit digital complet mené à l'échelle régionale. Le coût ce cette formation (environ 1 600€ HT) par FDAAPPMA pourra être partiellement pris en charge par OCAPAT. Des précisions seront apportées par le formateur, à travers la convention de formation qui sera signée par chaque FDAAPPMA.

8. Divers

Vassivière

Le Président Mathieu Labrousse remercie la FDAAPPMA de la Creuse d'avoir mis en place la fenêtre de capture sur le Lac de Vassivière, ce qui permet d'harmoniser la réglementation entre les deux départements de ce secteur.

Il propose également la constitution d'un groupe de travail pour élaborer un nouveau plan de développement halieutique et piscicole, permettant de répondre aux attentes régionales sur ce dossier. Il rappelle qu'une importante enveloppe financière est prévue pour le développement de ce site, potentiel fleuron du tourisme régional et que la filière pêche de loisir est identifiée comme acteur incontournable.

Constitution d'un groupe de travail « Animation / éducation à l'environnement »

Lors de la Journée Technique Régionale Animation du 15 novembre 2022 à Beychac-et-Caillau, le besoin de créer un groupe de travail animation a été identifié. Il s'agit de réaliser en commun des programmes d'animation communs, des outils pédagogiques communs etc. Des moyens humains et financiers doivent être dédiés à ce groupe de travail. Un appel à candidats sera transmis aux FDAAPPMA pour identifier les animateurs qui souhaitent et/ou peuvent s'investir dans ce GT.

Délibération :

Le conseil d'administration valide la création d'un groupe de travail animation / éducation à l'environnement, piloté par M. Gilles Brichet.

Campagne de communication « Ouverture de la pêche du Brochet 2023 »

Une bande-annonce pour l'ouverture du brochet a été commandée auprès de la société Y-motion qui a réalisé les films touristiques pêche. Cette courte vidéo sera mise à disposition de toutes les FDAAPPMA qui pourront l'utiliser pour promouvoir l'ouverture fin avril. En outre, cette vidéo servira de support dans le cadre de la formation communication.

Projet d'arrêté interdépartemental délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau du bassin versant de la Dordogne

M. Jean-Michel Ravailhe alerte sur le projet d'arrêté interdépartemental qui prévoit de nombreuses dérogations nouvelles et vagues, ouvrant des modalités d'adaptation moins strictes pour les usages agricoles. Il est important de s'emparer de cette question dans les toutes les FDAAPPMA concernées.

Assemblée Générale 2023

M. Mathieu Labrousse propose que la prochaine assemblée générale de l'ARP-NA se déroule le 10 mai 2023. M. Jean-Louis Molinié propose de l'accueillir en Lot-et-Garonne, à l'hippodrome. La Fondation Préservation Patrimoine Pêche (F3P) interviendra pour présenter les différents accompagnements qu'elle propose.

Délibération :

Le conseil d'administration valide la tenue de l'assemblée générale le 10 mai 2023, en Lot-et-Garonne, à partir de 10H00.

Clôture du conseil d'administration à 13h00.